



cerfa
N° 12541*02

feuille de soins

médecin - à compléter par le médecin et l'assuré(e) et à envoyer à la caisse
d'assurance maladie

articles L.161-33 et R.161-40 du
code de la sécurité sociale

personne recevant les soins et assuré(e)

nom et prénom DELMAS Bernard

numéro d'immatriculation 1 5 3 0 8 7 2 2 4 7 8 7 0 6 1

date de naissance 2 9 0 8 1 9 5 3

rang de naissance ☐

adresse de l'assuré(e) 119 rue de la Liberté, 60500 Sérifontaine

☐ la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)

conditions de prise en charge des soins

☐ maladie ☐ maternité ☐ accident du travail / maladie professionnelle ☐ ALD

☒ médecin traitant : Mathieu PERROT

☐ accès direct spécifique ☐ urgence ☐ hors résidence habituelle ☐ médecin traitant remplacé

identification du médecin

identifiant 6 0 1 5 7 5 9 3 9

n° de structure

Docteur Mathieu PERROT
Médecine générale
33 chemin Paul Bert
60230 CHAMBLY
Tél. 03 53 01 55 71
N° AM 601575939

actes effectués

date	code des actes (NGAP / CCAM)	coefficient	montant des honoraires	dépassement
<u>21/05/2025</u>	<u>VG + MD</u>	<u>1</u>	<u>40,00 €</u>	

montant total 40,00 €

paiement

☐ l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire ☐ l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

☒ l'assuré(e) a payé la totalité des honoraires

signature du médecin

date 2 1 0 5 2 0 2 5

signature de l'assuré(e)

je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette feuille

Quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du code pénal, article L.114-17-1 du code de la sécurité sociale). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire.